

# Année 2023

# Ophtalmologues libéraux

tte fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des ophtalmologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023

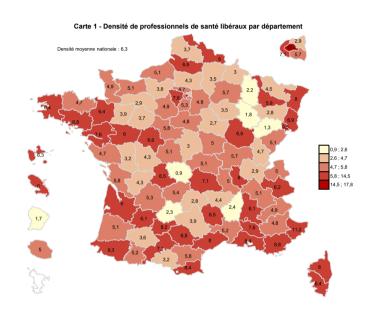
#### Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
   Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

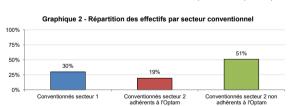
   Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

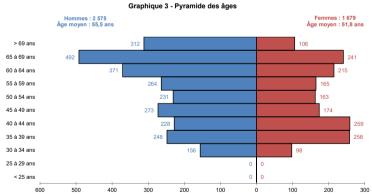
#### 1. Démographie





Graphique 1 - Répartition des effectifs par mode d'exercice 100% 75% 75% 50% 25% 11% 9% Libéral exclusif Libéral et salarié Libéral et hôpital Secteur privé à l'hôpital





On dénombre 4 285 ophtalmologues conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 172 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus de deux sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont légérement sous-représentées (40%) mais la tendance s'inverse en fonction des tranches d'âge : sur-représentation des hommes à partir de 45 ans et sur-représentation des femmes de moins de 45 ans. Les ophtalmologues exercent en grande majorité en libéral exclusif (75%) tandis qu'environ un sur neuf exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité d'ophtalmologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse ainsi qu'en Ile-de-France. A l'inverse, il n'y a aucun ophtalmologue dans la région Mayotte

## 2. Activité et honoraires

ableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	417 813 822	1 217 885 676	397 501 094	820 384 582	264 881 767	1 026 053 741	338 050 436	688 003 306
Dépassement	14 568 382	667 303 877	145 552 634	521 751 243	9 825 364	540 659 123	122 183 023	418 476 100
HSD moyen par PS	326 162	405 421	481 236	376 669	391 258	492 821	584 862	457 449
Dépassement moyen par PS	11 373	222 138	176 214	239 555	14 513	259 683	211 389	278 242

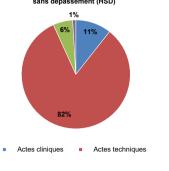


# Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)			
		Conventionnés	Conventionnés	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total
	secteur 1	adhérents	non adhérents	iotai
		à l'Optam	à l'Optam	
Total	417 814	397 501	820 385	1 635 699
Actes cliniques	60 535	39 028	74 667	174 229
Consultations et téléconsultations	48 588	31 513	72 614	152 716
Avis ponctuel de consultant	13 756	6 466	11 849	32 072
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	34 755	24 828	60 262	119 845
Autres consultations et téléconsultations	77	218	503	799
Majorations	11 924	7 452	1 959	21 336
Autres actes cliniques	22	62	93	177
Actes techniques	335 782	321 382	693 432	1 350 596
ADC - Acte de chirurgie	41 976	75 011	175 177	292 164
ADE - Acte d'échographie	3 518	4 144	11 014	18 675
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	8 056	8 792	14 992	31 841
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	282 200	233 324	492 169	1 007 693
Autres actes techniques	32	112	79	223
Salariés	18 388	28 544	48 663	95 595
AMY - Acte pratiqué par l'orthoptiste	16 436	27 151	44 673	88 260
Autres actes salariés	1 952	1 393	3 990	7 335
Autres	3 109	8 547	3 623	15 279

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)



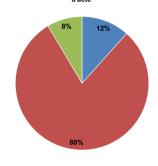
Autres

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

Tableau 3 - Denombrement des actes par type d'acte	Nombre d'actes (en milliers)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total
Actes cliniques (hors majorations)	1 742	1 196	2 844	5 782
Consultations et téléconsultations	1 741	1 193	2 840	5 774
Avis ponctuel de consultant	244	115	209	568
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	1 495	1 072	2 612	5 179
Autres consultations et téléconsultations	3	6	18	28
Majorations	2 974	1 910	608	5 492
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	1 430	896	244	2 571
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	1 436	904	246	2 587
Autres majorations	108	109	117	334
Autres actes cliniques	1	3	4	8
Actes techniques	10 818	8 678	20 167	39 663
ADC - Acte de chirurgie	242	358	852	1 451
ADE - Acte d'échographie	121	157	402	680
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	661	737	1 382	2 780
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	9 793	7 426	17 531	34 749
Autres actes techniques	1	1	1	3
Salariés	807	1 281	2 155	4 243
AMY - Acte pratiqué par l'orthoptiste	735		2 011	3 977
Autres actes salariés	72	50	144	266

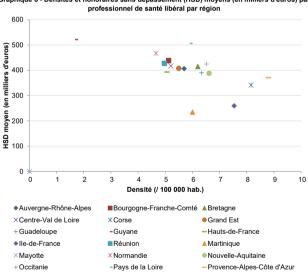
Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type

Salariés

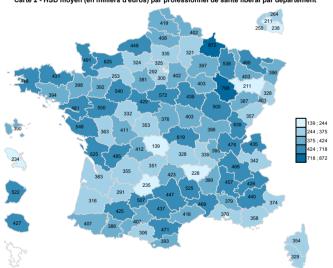


- Actes cliniques (hors majorations)
- Actes techniques
- Salariés

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) movens (en milliers d'euros) par



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par départem



Les honoraires (y compris dépassement) des ophtalmologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 2,318 milliards d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 2 759 (soit 64% de l'effectif total), ces honoraires sont de 1,841 milliard d'euros. Les dépassements ont représenté 27% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'il ont représenté 38% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent voir on cinquisité que les actes cliniques sont leur deuxième source de revenus avec 11%. En nombre d'acte, quatre cinquièmes (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques cours de revenus avec 11%. En nombre d'acte, quatre cinquièmes (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques voir des actes techniques cours de revenus avec 11%. En nombre d'acte, quatre cinquièmes (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques voir des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues sont des actes techniques (80%) des actes effectués par les ophtalmologues (80%) des actes effectués par moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Martinique et en lle-de-France alors qu'ils sont plus importants en Guyane et en Pays de la Loire.



# Année 2023

#### 3. Patientèle



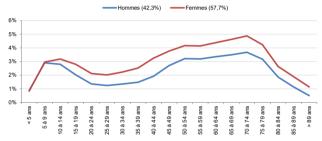
4 688

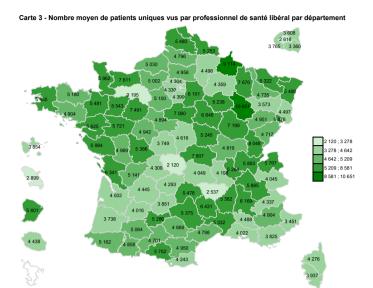
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

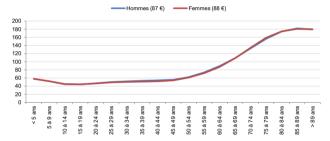
Percentile	Patients u	•
rercentile	ratients	
1er percentile	4	
5e percentile	378	
10e percentile	873	
20e percentile	1 904	
30e percentile	2 620	
40e percentile	3 292	
Médiane	3 914	
60e percentile	4 661	
70e percentile	5 449	
80e percentile	6 618	
90e percentile	8 619	
95e percentile	11 510	
99e percentile	21 112	

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les ophtalmologues voient 4 688 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 8 600 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 870 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (58% contre 42%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les ophtalmologues ayant le plus de patients se situent en Bourgogne-Franche-Comté et en Pays de la Loire alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Martinique et en lle-de-France. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen équivalent à une patiente (88 € contre 87 €). Il n'y a pas de différence notable selon les classes d'âge.

## 4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	1 551 532	100%	
Pharmacie	979 975	63%	
Orthoptiste	183 368		
Transport	109 641	7%	
Optique	135 788		
Liste des produits et prestations	96 796		
Autres	45 964	3%	



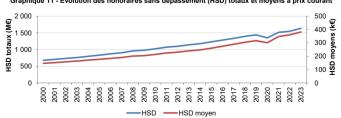
La pharmacie est le premier poste de prescription des ophtalmologues. Il représente plus de trois cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que les actes d'orthoptistes sont leur deuxième poste de prescription (environ un huitième du total). Globalement, cette profession est la troisième qui prescrit le plus. Elle est aussi celle qui prescrit le plus d'actes d'orthoptistes (73%) et d'actes en rapport avec la vue (96%). En outre, les ophtalmologues sont les deuxièmes prescripteurs les plus importants de pharmacie (5%).

### 5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité

6 000
5 000
1 000
2 3 000
1 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0 000
0

Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courai



Après une période de hausse jusqu'en 2013, les effectifs ont amorcé une baisse, passant de 4 620 en l'an 2000 à environ 4 290 en 2023 (-0,3% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité d'ophtalmologues par habitant est restée stable jusqu'en 2008 puis a entamé une baisse passant de 7,57 à 6,27 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 677 millions d'euros à 1,636 milliard d'euros, soit une évolution de +3,9% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +4,2%.